

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de madame Ombeline Perez, maire.

ChM/VSH

N° 2026 - 68

**APPROBATION DU
COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU
13 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade

Procuration de madame Edwige Mieyan à madame Sabrina Pons
Procuration de monsieur Yves Florence à madame Ombeline Perez

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **13**
+ **2 procurations**

Votes pour : 13 + 2 procurations

Affiché à la porte de la mairie
le 12 mai 2026 selon le relevé
de décisions

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels son au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il/qu'elle a acceptées.

L'an **deux mille vingt-six**, le **treize avril**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 9 avril 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Nicolas Herqué, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Absent : Thierry Dupont

Procuration de monsieur Yorick Sohm à monsieur Benoît Hinfray.

Procuration de madame Marie-Hélène Lacaze à madame Maryse Pomé.

La séance du conseil municipal débute à vingt heures et dix minutes.

➤ **Quorum et procurations**

Madame le maire procède à la vérification du quorum.

Le quorum est atteint.

Douze membres sont présents, deux procurations ont été données (monsieur Yorick Sohm à monsieur Benoît Hinfray et madame Marie-Hélène Lacaze à madame Maryse Pomé), un membre absent (Thierry Dupont).

➤ **Désignation d'une secrétaire de séance**

Madame Alexia Pons est désignée secrétaire de séance.

➤ **Approbations**

- du compte-rendu de la réunion du 27 mars 2026
- et du compte-rendu de la réunion du 07 avril 2026

Madame le maire soumet au vote des membres du conseil municipal :

- l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2026,
- l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 avril 2026.

les comptes-rendus des conseils municipaux des 27 mars 2026 et 07 avril 2026
sont approuvés à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
888-20260430-DEL2026-68-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

1/ Autorisation de signature de la convention de travaux avec le syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées (S.D.E 65) et de tout acte authentique découlant de cette convention, auprès de l'étude notariale de Maître Sempé – travaux situés sur les parcelles cadastrées AD n° 228 et n° 229

Madame le maire rappelle la nécessité d'effectuer des études et des travaux sur le réseau de distribution électrique en souterrain, afin d'alimenter la résidence l'OUREA en créant deux départs (tranchée pour passage de gaine + câble) depuis le poste 6588P0039 MOUDANG (S240²).

A ce titre, le Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées (S.D.E. 65) a établi une convention adaptée fixant les droits de servitude consentis.

Consentie à titre gratuit, la convention est conclue pour la durée des ouvrages en présence et seront authentifiés par devant notaire aux frais du S.D.E 65.

Monsieur André Mir demande plus d'informations sur cette convention. Madame le maire demande à monsieur Frédéric Decuypère de récupérer la convention à son bureau et poursuit la lecture en attendant le retour de celui-ci.

Les détails mentionnés sur la suite de la délibération conviennent à monsieur André Mir.

Il s'agit d'une autorisation de signature d'une convention de travaux conclue avec le Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées (S.D.E 65) pour effectuer des études et des travaux sur le réseau de distribution électrique en souterrain, afin d'alimenter la résidence l'Ouréa.

Avec l'accord de l'assemblée, il est procédé au vote avant le retour de Frédéric Decuypère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention passée avec le Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées (S.D.E 65)

2/ Autorisation de signature à madame Sabrina Pons pour la déclaration préalable n° 065 388 26 B0005 déposée par la SCI PYR-N représentée par monsieur Xavier De le Rue, en vue de la création d'un espace de stationnement privé situé sur la parcelle AH 158 route d'Autun à Saint-Lary Soulan (division récente)

Madame le maire ne participe pas au vote et quitte la salle.

Monsieur André Mir souhaite que l'assemblée connaisse les raisons du retrait de madame le maire.

Edwige Mieyan indique que madame le maire a un lien de parenté avec un associé de la SCI PYR-N et ne peut donc prendre part à cette délibération.

Edwige Mieyan conserve la parole et informe le conseil municipal du dépôt d'une demande préalable par la SCI PYR-N – M. Xavier De Le RUE, dossier enregistré sous le numéro DP 065 388 26 B0005, en vue de la création d'un espace de stationnement privé situé route d'Autun 65170 Saint-Lary Soulan – Parcelle AH 158- division récente.

Monsieur Raymond Campo souhaite voir un plan de situation de ladite parcelle.

Monsieur André Mir souhaite connaître plus de détails sur l'emplacement du terrain, notamment concernant le PLU.

Monsieur Manuel Bernia répond qu'une partie de ce terrain est située en zone boisée.

Monsieur André Mir regrette de devoir se prononcer sur un tel dossier, sachant que la commune instruit les permis de construire et qu'un avis défavorable sera donné.

Monsieur Frédéric Decuypère, de retour dans la salle, apporte des détails sur ce dossier.

Il souligne que la déclaration préalable est parvenue au service urbanisme le 13 mars 2026 et qu'il s'agit de la construction d'un parking de - de 50 places, sur la route d'Autun, en zone boisée sensible.

Monsieur André Mir souhaiterait différer ce vote, mais madame Edwige Mieyan précise qu'une date limite doit être respectée.

Compte-tenu des délais, il est acté de procéder au vote à cette séance du conseil municipal.

Madame Fabienne Fourcade et monsieur Raymond Campo votent favorablement dans la mesure où madame Sabrina Pons donnera un avis défavorable à cette déclaration préalable.

Monsieur André Mir, pour sa part, s'abstient.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 votes pour, une abstention (André Mir), un non-votant (Ombeline Perez) autorise la signature à madame Sabrina Pons pour la déclaration préalable n° 065 388 26 B0005 déposée par la SCI PYR-N représentée par monsieur Xavier De le Rue

L'ordre du jour étant achevé, la séance est clôturée à 20h37

Le maire

Ombeline

